



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **91403162.0**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 83/00, B65D 51/18, A45D 40/04**

(22) Date de dépôt : **22.11.91**

(30) Priorité : **30.11.90 FR 9015039**

(43) Date de publication de la demande :
03.06.92 Bulletin 92/23

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI

(71) Demandeur : **Lucas, Marthe**
22, allée des Fauvettes
F-34280 La Grande Motte (FR)

(72) Inventeur : **Lucas, Marthe**
22, allée des Fauvettes
F-34280 La Grande Motte (FR)

(74) Mandataire : **Madeuf, Claude Alexandre Jean et al**
CABINET MADEUF 3, avenue Bugeaud
F-75116 Paris (FR)

(54) **Récipient applicateur pour produits cireux, du genre déodorant et analogue.**

(57) Récipient pour produits cireux, comportant un corps (1) de forme sensiblement ovale et un capuchon (2) contenant un joint constitué par une coiffe (23) fixée à l'intérieur du capuchon (2), ladite coiffe (23) délimitant un logement annulaire emboîtant une lèvre du corps (1), le corps contenant un piston (14) ajouré et présentant un fond (4) délimitant un fourreau (7) pour l'introduction, sous forme liquide, de la matière cireuse à travers le piston pour être moulé par ledit corps et le fourreau (7) étant fermé par un organe d'entraînement (10) du piston (14), de sorte que la matière du pain (3) est isolée de l'atmosphère par la coiffe (23) du capuchon (2) et l'organe d'entraînement du piston (14).

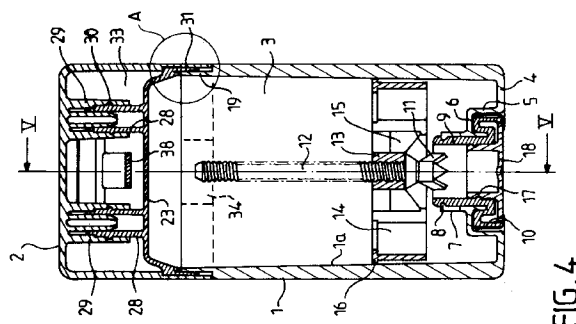


FIG. 4

La présente invention concerne un récipient présentoir et applicateur pour des produits cireux, solides à la température ambiante, par exemple pour des produits cosmétiques du genre déodorant, pour des produits ménagers du genre cirage, cire, etc...

Certains des produits, du genre appelés brièvement ci-dessus, contiennent des agents volatils et, par conséquent, le récipient doit permettre leur conservation, c'est-à-dire éviter qu'ils soient en contact avec l'atmosphère pendant leur stockage ou leur rangement.

La Demanderesse a déjà décrit un dispositif d'emballage de forme ovale en section et comportant un capuchon de même forme pour des produits de cette nature.

Cet emballage est décrit notamment dans la demande de brevet français 86.14369 et la demande de certificat d'addition 87.13989 qui lui est annexée.

Dans le dispositif décrit, il est prévu un capuchon comprenant un couvercle muni d'un joint, correspondant à une portée du corps de l'emballage.

Le corps forme latéralement des plots qui coopèrent avec des portées délimitées par des pattes du capuchon pour faire en sorte que le joint soit comprimé sur la portée. De préférence, il est prévu que le joint est formé d'une seule pièce.

Le dispositif, selon la demande de brevet et de certificat d'addition ci-dessus, permet de dégager le couvercle en le faisant tout d'abord tourner pour qu'il échappe de butées de retenue.

Dans un autre mode de réalisation, le couvercle est verrouillé par les branches d'un étrier qui entre dans une rainure de verrouillage.

La présente invention vise à perfectionner le dispositif des publications ci-dessus en améliorant l'étanchéité de la partie de l'emballage qui contient le produit actif et l'emballage selon l'invention rend possible de déplacer facilement le produit actif sans qu'il puisse adhérer aux parois du corps qui le contient et sans que de l'air puisse être comprimé lors de la fermeture et, de même, sans qu'un vide, même partiel, puisse être créé lors de l'ouverture de l'emballage.

Conformément à l'invention, le récipient présentoir et applicateur pour produits cireux, solide à la température ambiante, comportant un corps de forme sensiblement ovale en section et un capuchon devant être fermé de manière étanche et contenant un joint correspondant à une portée du corps, est caractérisé :

en ce que le joint est constitué par une coiffe fixée à l'intérieur du capuchon par des moyens de centrage et de verrouillage,

en ce que ladite coiffe délimite un logement annulaire emboîtant une lèvre du corps, ledit logement annulaire étant formé à partir d'une nervure interne délimitée par la paroi interne en dépouille de ladite coiffe,

en ce que le corps contient un piston ajouré et

présente un fond délimitant un fourreau ouvert pour l'introduction, sous forme liquide, de la matière cireuse à travers le piston pour être moulé par ledit corps contre sa paroi interne et contre la coiffe formant moule,

en ce que le fourreau est fermé par un organe d'entraînement du piston, de sorte que la matière du pain est isolée de l'atmosphère par la coiffe du capuchon et par l'organe d'entraînement du piston.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, aux dessins annexés.

La fig. 1 est une élévation en partie arrachée du récipient présentoir et applicateur de l'invention en position retournée pour son remplissage.

La fig. 2 est une élévation éclatée du même récipient présentoir et applicateur près à l'emploi.

La fig. 3 est une vue de dessus selon la ligne III-III de la fig. 2.

La fig. 4 est une coupe transversale du récipient présentoir et applicateur vue suivant la ligne IV-IV de la fig. 5.

La fig. 5 est une coupe prise suivant la ligne V-V de la fig. 4.

La fig. 6 est une coupe partielle agrandie du détail A visible à la fig. 4.

La fig. 7 est une perspective éclatée d'un capuchon que comporte le récipient des figures précédentes.

La fig. 8 est une perspective éclatée du corps du récipient des figures précédentes.

La fig. 9 est une coupe analogue à la fig. 5, d'une variante.

La fig. 10 est une coupe à plus grande échelle du détail B de la fig. 9.

Le récipient présentoir, illustré aux dessins, comporte un corps 1, par exemple de section ovale, qui est recouvert d'un capuchon 2.

Le corps 1 du récipient est destiné à contenir un pain 3 d'un produit cireux rigide, par exemple un produit déodorant, un cirage ou analogue, pouvant contenir des produits volatils, par exemple des composés alcooliques et devant, de ce fait, être complètement isolés de l'atmosphère lorsqu'il n'est pas utilisé.

Le corps 1 forme, dans son fond 4, un bord rentrant annulaire 5 dont le diamètre correspond sensiblement à sa largeur.

Le bord 5 est relié par un voile 6 à un fourreau 7 formant un jonc 8.

Le jonc 8 retient un fourreau 9 d'une molette 10 qui est logée à l'intérieur du bord rentrant 5 pour ne faire saillie que sur le flanc du corps 1.

Ce qui précède montre que la molette peut tourner librement lorsqu'elle est entraînée, par exemple

par deux doigts d'une main, sans que cette molette puisse coulisser axialement.

La molette peut être mise en place par emboîtement dans le fourreau 7 et encliquetage, en fin de course par le jonc 8.

Le fourreau 9 de la molette comporte des ailes 11 supportant une vis 12 destinée à s'étendre à l'intérieur du corps. La vis 12 est vissée dans un taraudage 13 d'un piston 14.

Le dessin, en particulier les figs. 4 et 8, font apparaître que le piston 14 comporte des ajours 15.

De préférence, un bord racleur 16 est formé à la périphérie du piston 14 pour prendre appui contre la paroi interne 1a du corps 1, ce qui est illustré en particulier par les figs. 4 et 5.

L'intérieur du fourreau 9 comporte un second jonc 17 pour la retenue d'un bouchon 18 constituant le fond de la molette 10 tout en assurant l'étanchéité de celle-ci, dont la coopération avec le fourreau 7 assure l'étanchéité avec le corps 1.

Il est avantageux, comme le montre la fig. 4, que la paroi la du corps 1, présente une légère dépouille, au moins sur une partie de sa périphérie.

A son extrémité opposée au fond 4, le corps 1 présente un décolletage 19 à partir de sa paroi externe et le bord supérieur du corps forme une lèvre 20 (fig. 6) qui délimite, avec la paroi interne 1a, un épaulement 21.

La lèvre 20 est destinée à être emboîtée dans un logement annulaire 22 d'une coiffe 23.

La fig. 6 montre que le logement annulaire 23 est délimité par une nervure interne 24 et un voile externe 25 de la coiffe 23.

Le voile 25 présente avantageusement un décrochement 26 dans sa partie interne.

L'assemblage décrit ci-dessus, fait que la paroi interne 1a du corps 1 et la paroi interne 23a de la coiffe 23, se prolongent sans pratiquement de discontinuité lorsque la coiffe 23 est mise en place pour que le logement annulaire 22 emboîte la lèvre 20 et que le voile externe s'étende à l'extérieur de la partie décolletée 19 qui fait saillie au-delà d'un épaulement 27 du corps 1. En outre, l'assemblage décrit assure une étanchéité totale entre le corps 1 et la coiffe 23 dont la paroi est continue.

La coiffe 23 comporte, sur son dessus, des fourreaux 28, par exemple au nombre de deux, qui sont engagés dans des manchons 29 du capuchon 2. Les fourreaux 28 sont verrouillés dans le manchon 29, par exemple au moyen de joncs 30.

Le capuchon 2 présente, dans sa paroi latérale interne, un dégagement 31 pour le centrage de la coiffe 23 dont un épaulement 32 (fig. 6) est en butée contre le fond 31a du dégagement 31.

La coiffe 23 est, de cette manière, reliée rigidement au capuchon 2 et son voile externe 25 est pressé par le capuchon contre le décolletage 19 du corps, ce qui assure que l'étanchéité est réalisée de

façon absolue.

Le décrochement 26, prévu à la base du voile externe 25 fait que l'air est progressivement évacué lorsque le capuchon est mis en place sur le corps, même lorsque le corps est rempli par le pain 3.

Comme cela est décrit dans ce qui suit, il est possible, en outre, de prévoir dans le voile externe 25, au moins une petite rainure interne s'étendant jusqu'au voisinage du sommet de la lèvre 20 pour permettre à l'air de s'échapper jusqu'à la fermeture complète du corps 1.

La conformation de la coiffe 23, au moins dans sa paroi interne, présente une dépouille correspondant à l'aspect qu'il est souhaitable de conférer au sommet du pain 3. Ainsi, en se référant à la fig. 1, lorsque le capuchon 2, muni de la coiffe 23 est en place, l'intérieur du corps 1 constitue un moule dans lequel la matière cireuse, devant constituer le pain 3, peut être coulée après avoir été fluidifiée, par exemple, en la chauffant. La matière, alors sous forme de liquide plus ou moins visqueux, s'écoule par les ajours 15 du piston 14, en remplissant progressivement l'intérieur du corps 1 dont elle prend exactement la forme. En fin de remplissage, le bouchon 18 de la molette 10 est mis en place, de sorte que le pain formé et refroidi à l'intérieur du corps 1 de la coiffe 23, est parfaitement isolé de l'atmosphère.

Pour utiliser la matière constitutive du pain 3, il suffit de retirer le capuchon 2, ce qui fait apparaître le pain 3 comme illustré par la fig. 2.

Lorsque la partie saillante du pain 3 est en partie usée ou lorsqu'il est souhaité qu'une hauteur plus importante du pain 3 fasse saillie du corps 1, la molette 10 est tournée, ce qui a pour effet que la vis 12 fait déplacer le piston 14 qui pousse le pain 3.

La dépouille, très légère, que présente la paroi interne 1a du corps 1, facilite le déplacement du pain 3 lorsqu'il est poussé par le piston 14 et cette dépouille permet à l'air atmosphérique de passer le long du pain 3 pour venir en dessous du piston 14, dont le bord racleur 16 est alors très légèrement espacé de la paroi interne 1a, au moins sur une partie de la surface de cette dernière.

De même, lorsque la molette est tournée dans le sens pour lequel le pain 3 est à nouveau entré à l'intérieur du corps 1, le très faible espace, qui est ménagé entre sa paroi externe et la paroi interne du corps 1, permet à l'air, se trouvant sous le piston 14, de s'échapper sans être comprimé contre le fond 4 du corps 1.

Pour maintenir en place le capuchon 2 sur le corps 1, plusieurs moyens sont envisagés.

Dans la réalisation suivant les figs. 1 à 5, le capuchon 2 délimite au-dessus de la coiffe 23 une chambre 33 et présente dans sa paroi des encoches 34 pour les branches 35 et 36 d'un étrier 37, bien visible à la fig. 7, dont le fond 38 est cintré ou autrement conformé pour être déformable élastiquement.

Les branches 35 et 36 présentent sensiblement la forme de la lettre S (figs. 5 et 7) et sont munies de boutons 35a et 36a faisant saillis par des trous 39, 40, débouchant du capuchon au-dessus des encoches 34.

Les extrémités des branches 35 et 36 forment des barrettes 41, engagées sous des nervures correspondantes 42 du corps 1.

En considérant les figs. 5 et 7, on constate qu'en exerçant une poussée sur les boutons 35a et 36a, cela fait cintrer le fond 38 en provoquant l'écartement des barrettes 41 pour permettre le dégagement du capuchon 2 qui peut être remis en place simplement en le poussant, les barrettes 41 étant écartées par les nervures 42.

Les figs. 9 et 10 illustrent une variante du mode de fixation du capuchon 2 sur le corps 1.

Dans cette réalisation, on calcule la hauteur du décolletage 19 du corps 1, compte tenu de la matière qui le constitue et de la matière qui constitue la coiffe 23, pour que la friction exercée par le voile externe 25 sur la paroi externe du décolletage 19 soit suffisant pour maintenir en place la capuchon 2.

La fig. 10 montre que pour augmenter la friction, il est avantageux que le voile externe 25 soit prolongé pour venir en appui contre l'épaule 27 du corps 1 lorsque la lèvre 20 est complètement engagée dans le logement annulaire 22.

Afin que l'air, pouvant se trouver emprisonné entre le capuchon 2, le corps 1 et le pain 3, puisse s'échapper lors de la mise en place du capuchon, il est avantageux, comme l'illustre la fig. 10, de prévoir au moins une rainure 43 dans le décolletage 19 ou le voile externe 25, cette rainure s'étendant jusqu'au voisinage de la lèvre 20.

Dans cette réalisation, il n'est pas nécessaire de prévoir l'étrier 37, ni l'aménagement particulier que constituent les encoches 34 et les trous 39, 40 du capuchon 2.

Pour améliorer encore la tenue du capuchon sur le corps, dans le cas de la réalisation représentée en référence aux figs. 9 et 10, il est avantageux que la paroi externe du décolletage 19 et/ou la paroi interne du voile externe 25 soit dépolie ou autrement rendue rugueuse. Une matière adhésive à vieillissement lent, peut aussi être déposée sur tout ou partie de la surface du décolletage 19 ou du voile externe 25, la matière adhésive à vieillissement lent ou un autre élément adhésif permanent, d'un type quelconque connu dans la technique peut aussi être prévu sur l'épaule 27 pour assurer la retenue du capuchon 2.

Outre ce qui précède et pour être assuré que la coiffe 23 soit toujours amenée, de façon parfaitement précise sur la lèvre 20 par le capuchon 2, il est avantageux, ainsi que l'illustre la fig. 7, que ladite coiffe 23 soit munie sur le dessus, de doigts 44 centrés dans des encoches 45 de saillie 46, formés à l'intérieur du capuchon 2.

De cette manière des axes 48 de l'étrier 37 sont emprisonnés dans les encoches 45 et verrouillés par les doigts 44 tout en pouvant pivoter lorsqu'une poussée est exercée sur les boutons 35, 35a pour provoquer l'écartement des barrettes 41.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation représentés et décrits en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

Revendications

1. Récipient présentoir et applicateur pour produits cireux, solides à la température ambiante, comportant un corps de forme sensiblement ovale en section et un capuchon devant être fermé de manière étanche et contenant un joint correspondant à une portée du corps, caractérisé :

en ce que le joint est constitué par une coiffe (23) fixée à l'intérieur du capuchon (2) par des moyens de centrage et de verrouillage (28, 29 ; 44, 46),

en ce que ladite coiffe (23) délimite un logement annulaire (22) emboîtant une lèvre (20) du corps (1), ledit logement annulaire (22) étant formé à partir d'une nervure interne (24) délimitée par la paroi interne (23a) en dépouille de ladite coiffe (22),

en ce que le corps contient un piston (14) ajouré et présente un fond (4) délimitant un fourreau ouvert (7) pour l'introduction, sous forme liquide, de la matière cireuse à travers le piston pour être moulé par ledit corps contre sa paroi interne (1a) et contre la coiffe (23) formant moule,

en ce que le fourreau (7) est fermé par un organe d'entraînement (10) du piston (14), de sorte que la matière du pain (3) est isolée de l'atmosphère par la coiffe (23) du capuchon (2) et l'organe d'entraînement du piston (14).

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens pour la commande du piston (14), comprennent une molette (10) engagée dans un bord rentrant (5) du fond (4) du corps (1) et relié à celui-ci par le fourreau (7) pour son guidage en rotation, son maintien axial et l'assurance de son étanchéité.

3. Dispositif suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la molette (10) est creuse, fermée par un bouchon amovible (18) et,

en ce que le piston (14) présente des ajours (15)

pour la mise en place de la matière constitutive du pain (3), lorsqu'elle est amenée sous forme liquide à travers la molette (10) et le piston (14).

4. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la molette (10) est reliée par des ailes (11) à une vis (12), vissée dans un taraudage (13) du piston (14). 5
5. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'une partie au moins de la paroi interne (1a) du corps (1), présente une dépouille. 10
6. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la coiffe (23) délimite un voile externe (25) pressé contre la surface d'un décolletage (19) du corps (1) par le capuchon (2) dans lequel ladite coiffe (23) est emboîtée. 15
7. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la coiffe (23) est centrée dans le capuchon (2) par des nervures (42) de ce capuchon, et est verrouillée dans ledit capuchon par des fourreaux (28) et manchons (29). 20
8. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le piston (14) à ajours (15) est muni, à sa périphérie, d'un bord racleur (16). 25
9. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la coiffe (23), assurant l'étanchéité avec le corps (1), présente un décrochement (26) ou rainures (26, 43) pour, respectivement, l'échappement, l'entrée de l'air entre le pain (3) et le fond de la coiffe (23). 30
10. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par des organes pour la fixation du capuchon (2) sur le corps (1). 35
11. Récipient suivant la revendication 10, caractérisé en ce que les organes pour la fixation du capuchon (2) sur le corps (1) comprennent un étrier (37) à fond (38), déformable élastiquement et dont les branches (35, 36) forment, d'une part, des boutons (35a, 36a) de manoeuvre et, d'autre part, des barrettes (41) coopérant avec des nervures (42) du corps (1). 40
12. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que l'étrier (37) comporte latéralement des axes (48) articulés dans des encoches (45) de saillie (46) formées à l'intérieur du capuchon (2), lesdits axes (48) étant retenus par des doigts (44) fermant lesdites encoches (45) et portés par la coiffe (23). 45

13. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que le capuchon (2) est retenu sur le corps (1) par friction.

14. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que, pour retenir le capuchon sur le corps (1), la coiffe (23) présente un voile externe (25), s'étendant sur toute la hauteur d'un décolletage (19) du corps (1), ledit voile présentant au moins une rainure (43) pour la circulation de l'air et étant serré à friction sur le corps (1) par le capuchon (2) dans lequel elle est emboîtée.

15. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 14, caractérisé par des moyens adhésifs à vieillissement lent interposés entre le capuchon (2) et la coiffe (1).

16. Récipient présentoir et applicateur pour produits cireux, solides à la température ambiante, du genre déodorant et analogue sensiblement tel que décrit et représenté aux dessins annexés.

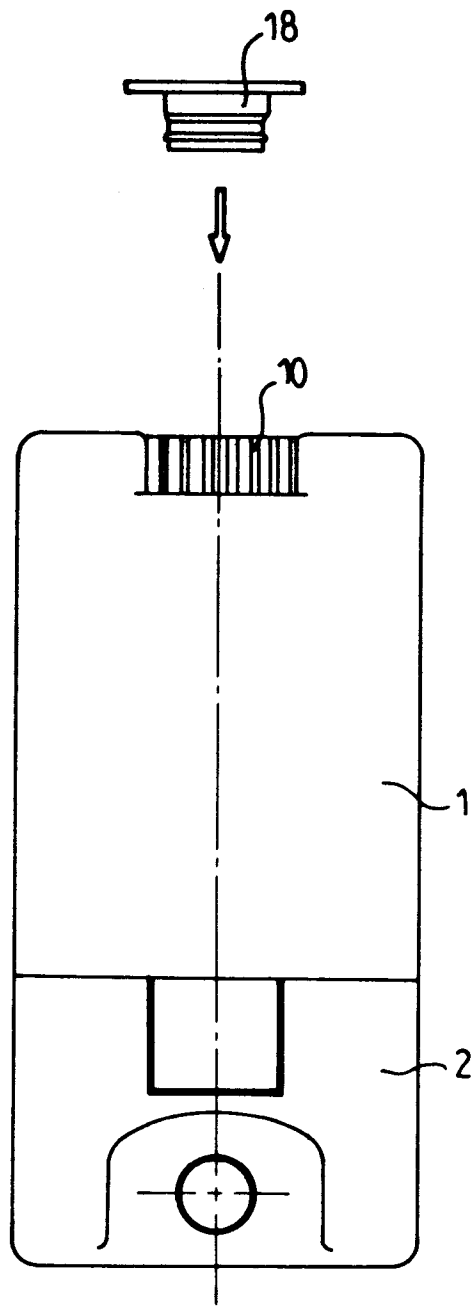


FIG. 1

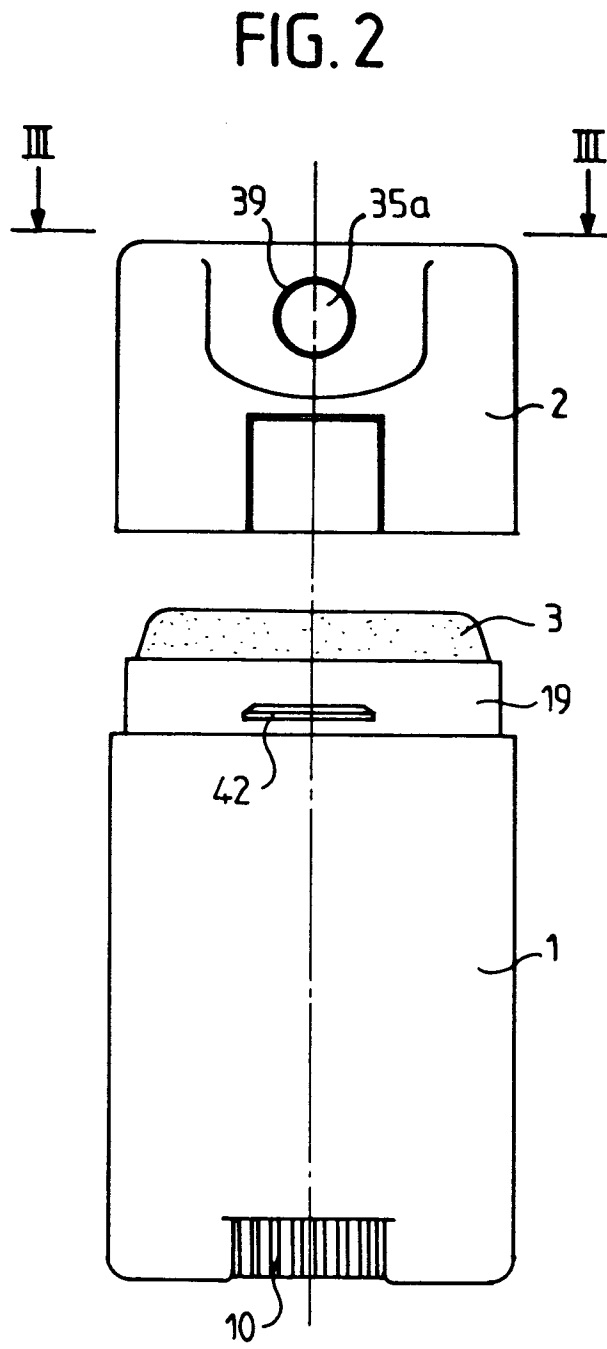
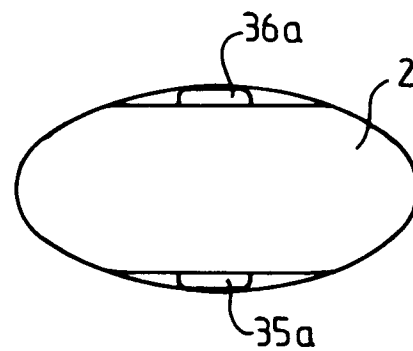


FIG. 3



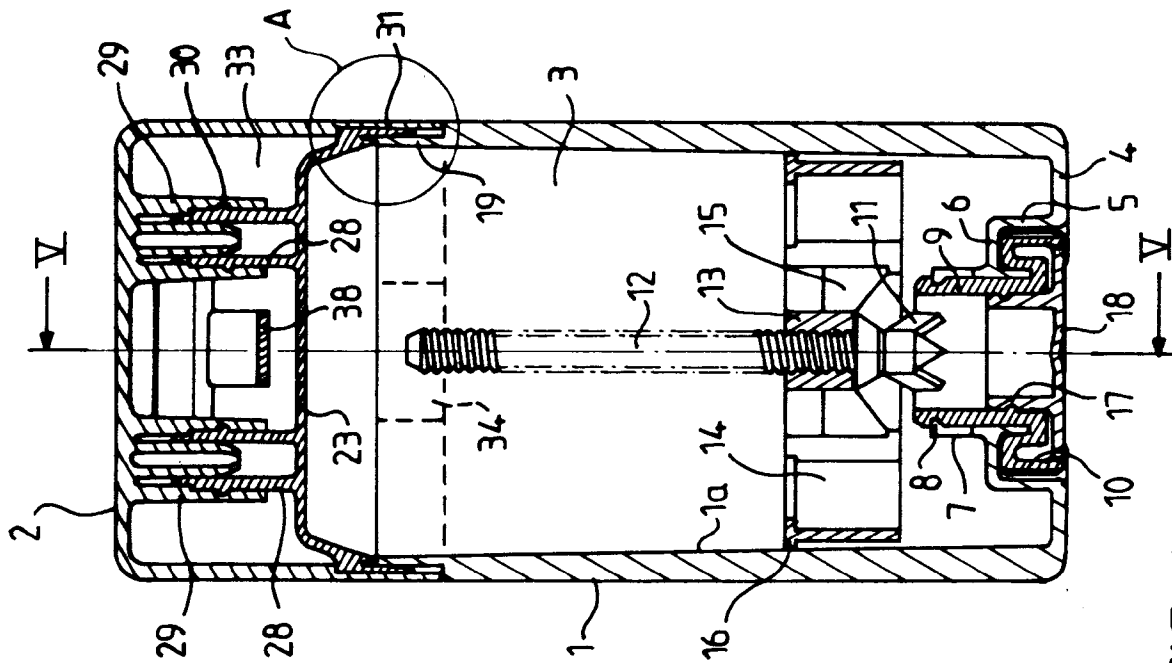


FIG. 4

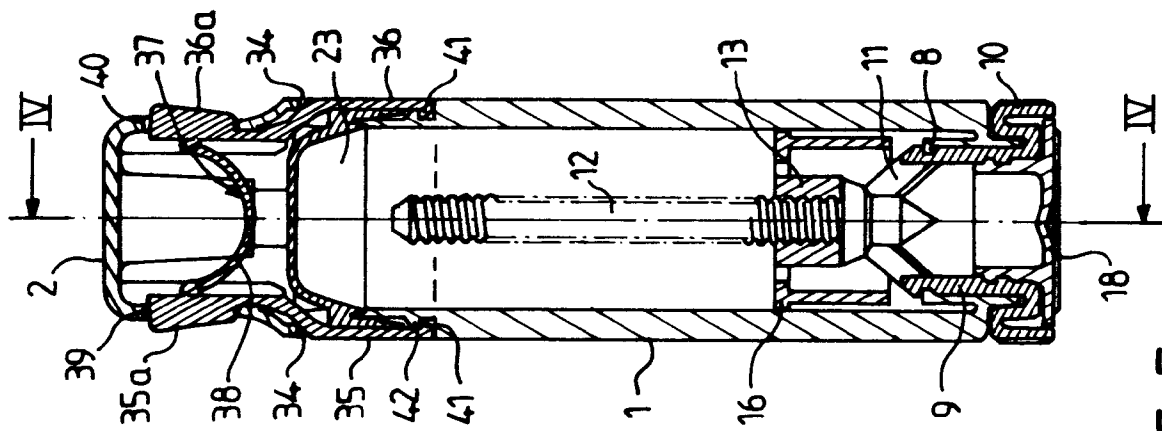


FIG. 5

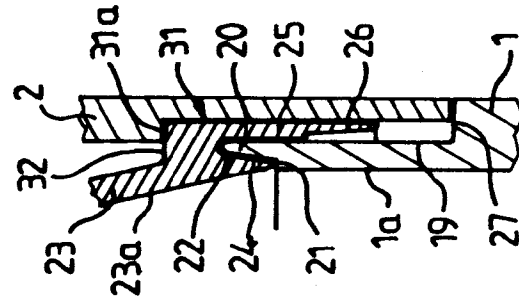
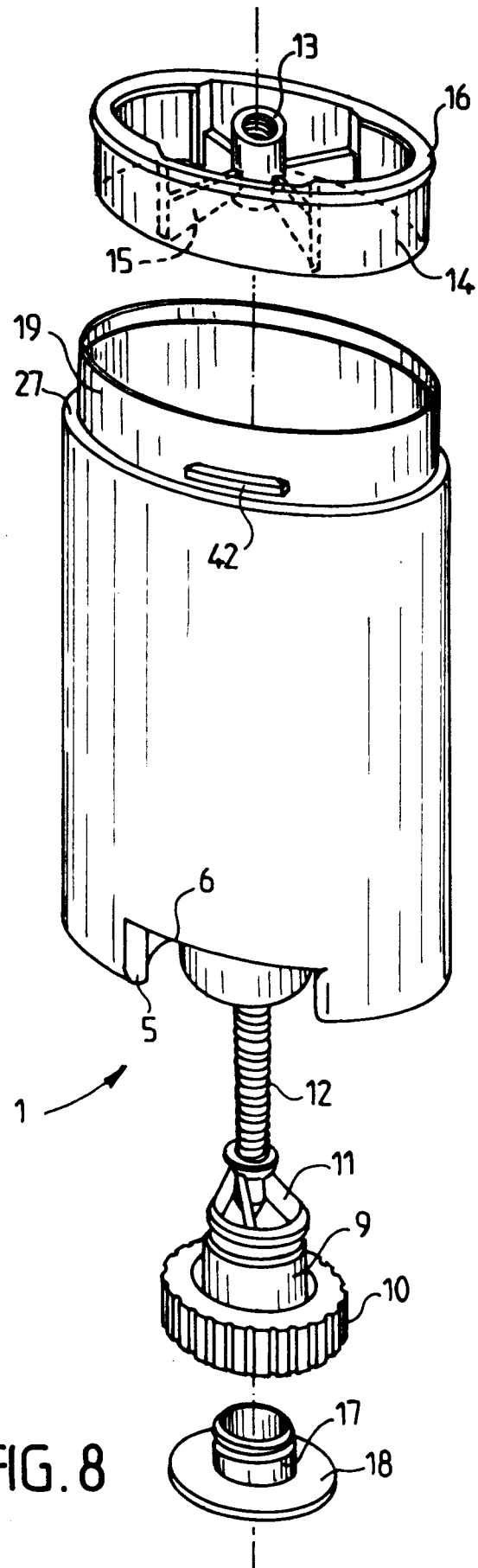
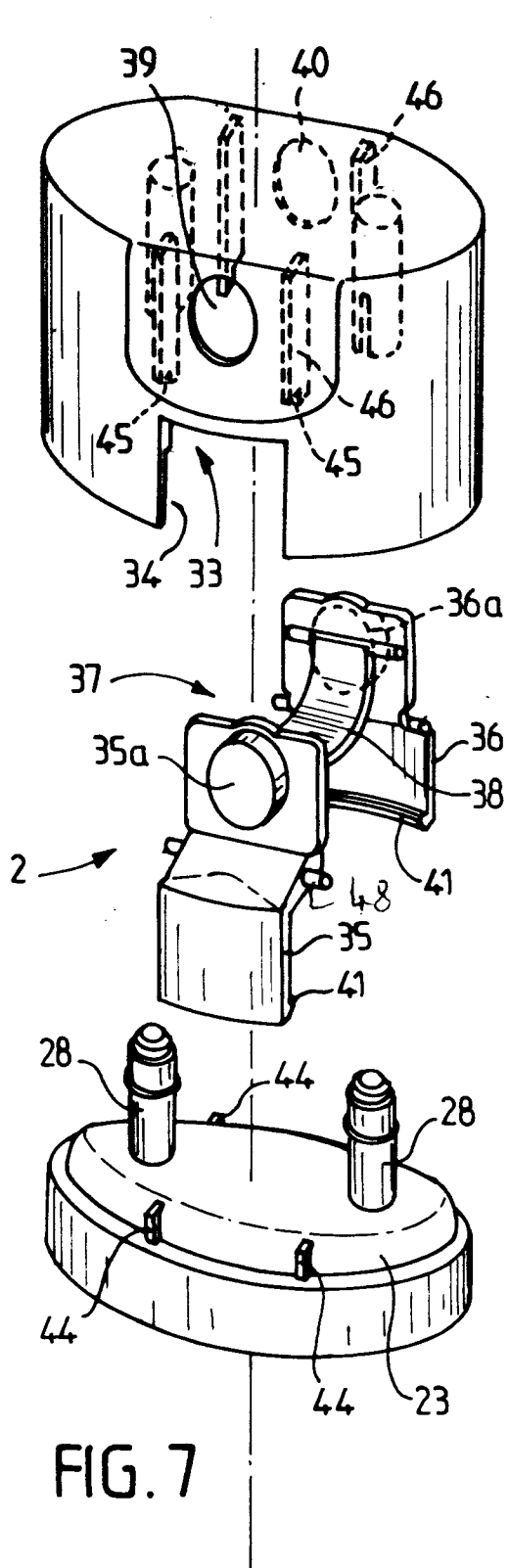


FIG. 6



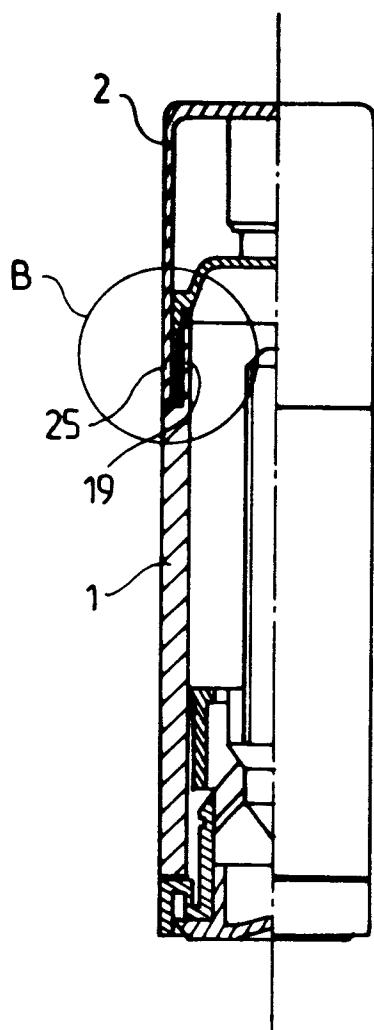


FIG. 9

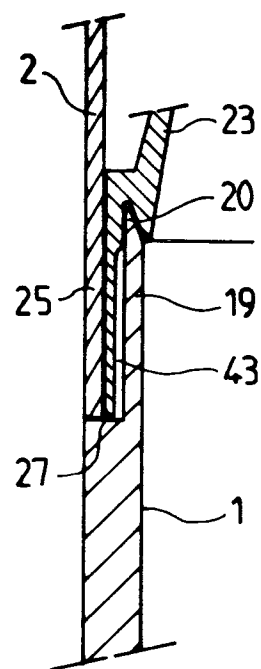


FIG. 10



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 3162

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y, D	EP-A-0 265 329 (M. LUCAS)	1-11, 13-15	B65D83/00 B65D51/18 A45D40/04
A	* colonne 4, ligne 8 - ligne 15; figures 13-18 * * colonne 4, ligne 51 - colonne 5, ligne 21 * ---	12	
Y	DE-A-2 651 869 (J. WISCHERATH)	1-11, 13-15	
	* page 6, dernier alinéa - page 9, dernier alinéa ; figure 1 * ---		
Y	US-A-4 950 094 (C. H. YORKS)	4	
	* colonne 3, ligne 25 - colonne 4, ligne 46; figures 1,3,4 * ---		
A	EP-A-0 070 257 (PLASCO S.A.)	1-8	
	* page 7, ligne 7 - page 9, ligne 33; figures 1,2,11 * -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D A45D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 MARS 1992	Examineur PERNICE C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)